

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 MAI 2025

L'an **DEUX MILLE VINGT CINQ**, le **VINGT SIX MAI** à **DIX HUIT HEURES**, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est assemblé, en Mairie, salle du Conseil Municipal, place de la Libération, sous la présidence de Monsieur Jean-Louis BOUSQUET, Maire.

PRESENTS : BOUSQUET Jean-Louis – SCHULTHEISS Pierre - SANCHEZ Marie-Christine – MIGUELEZ Philippe - AUZIECH Cécile - SOULIÉ Jérôme – IMBERT Véronique – SOUBRIÉ Patrice - SOURDIN Anne - BORDOLL Christian – CARMES Monique - MANUEL Christian - PENA Sylviane - ORRIT Didier – DAVY Marie-Claire – IVARS Cédric - COUFFIN Alain - MONTASPRINI Anne-Marie – AZEMAR Jean-Louis – BOUYSSIÉ François - COURVEILLE Martine – TOUZANI Rachid - KULIFAJ-TESSON Mylène – BRÄNDLI-BARBANCE Simon (arrivé à 18h20) - RATABOUL Gisèle -

EXCUSÉS : MACHADO DA MOTA Marie (procuration à IVARS Cédric) -

ABSENTS : RYAH-GAYRAUD Fatima - HAMIQUI Hamid - CABROL Laura

Secrétaire de séance : SCHULTHEISS Pierre

Date de convocation : 20.05.2025

Date d'affichage : 20.05.2025

Titulaires en exercice : 29 Présents : 25 Conseillers avec pouvoirs : 1 Nombre de voix délibératives : 26

Délibération n° 32 – 26.05.2025

TARIFS RESTAURATION

Madame Cécile AUZIECH, Adjointe au Maire, propose aux membres de l'assemblée d'approuver les tarifs de la restauration scolaire comme suit :

RESTAURATION SCOLAIRE : A compter de la rentrée scolaire 2025/2026

	Quotient Familial	Tarif à l'unité	Forfaits annuel		
			4 repas/semaine	3 repas/semaine	2 repas/semaine
Enfants de Carmaux	0 – 300	2.50	325	244	163
	301 – 600	3.30	429	322	215
	601 – 900	4.00	520	390	260
	901 – 1200	4.50	585	439	293

VILLE DE CARMAUX

Hôtel de ville, place de la libération, 81400 Carmaux
 05 63 80 22 50 – accueil@carmaux.fr – carmaux.fr

	• 1201	5.00	650	488	325
Enfants hors commune		5.00	650	488	325

Les repas doivent être réservés à l'avance (dernier délai mercredi minuit de la semaine précédente). Passé ce délai ils seront facturés 6 €.

Les parents pourront choisir 2 options, soit le forfait annuel avec paiement mensualisé sur 10 mois, soit la réservation du repas en ligne suivant les mêmes modalités que les années précédentes.

RESTAURATION AUTRES TARIFS : A compter du 1er juillet 2025

Repas élaborés pour les centres de loisirs (ALSH) : (livraison comprise)

- de Carmaux : 5.00 €
- Extérieurs : 5.00 €

Repas élaborés pour les Établissements d'Accueil de Jeunes Enfants (EAJE) : 5.00 €

Repas élaborés pour les cantines des communes extérieures et le secteur privé : 5.00 €

(demande ponctuelle)

Repas personnel (municipal, écoles, CLE) : 5.00 €

Repas autres : 6.00 €

Uniquement par convention – qui précisera un nombre minimum de repas à livrer et les modalités de mise en œuvre – entre la Cuisine Centrale et les demandeurs (associations dont le siège social est à Carmaux, administrations, collectivités).

LE CONSEIL MUNICIPAL
APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ A LA MAJORITÉ

Vote les tarifs de la restauration scolaire tels que présentés ci-dessus.

CONTRE : BOUYSSIÉ François – COURVEILLE Martine – TOUZANI Rachid – KULIFAJ-TESSON Mylène – BRÄNDLI-BARBANCE Simon – RATABOUL Gisèle -



Le Secrétaire de Séance,
Pierre SCHULTHEISS



Pour extrait conforme,
Fait à Carmaux, le 26 mai 2025

Le Maire,
Jean-Louis BOUSQUET

Cet acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Toulouse 68 rue Raymond IV - BP 7007 - 31068 TOULOUSE CEDEX 7, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa réception par le représentant de l'Etat.